



Syndicat *unsa* Territoriaux du département de la DORDOGNE

26, rue Bodin - 24000 Périgueux Cédex --Tél Fax : 05 53 35 20 92
unsa24@orange.fr

Depuis le printemps 2009, le collectif "pas de bébés à la consigne" auquel adhère l'UNSA, défend l'amélioration et le développement des modes d'accueil et de la scolarisation des jeunes enfants.

Le 17 février dernier, 2 000 professionnels (Educateurs jeunes enfants (EJE), auxiliaires de puériculture, puéricultrice, infirmières titulaires du CAP Petite enfance, agents techniques cuisine ou ménage, médecins, psychologues, psychomotriciennes, secrétaires médico-sociales) et parents ont exigé, lors d'un rassemblement aux abords de l'Hôtel Matignon, le maintien de la qualité d'accueil des jeunes enfants, en demandant le retrait du projet de décret modifiant le décret du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, ainsi que l'ouverture de négociations sur l'ensemble du dossier de l'accueil petite enfance.

Face à cette mobilisation d'ampleur, aucun des collaborateurs du premier ministre n'a pris la peine de recevoir les représentants du collectif. Une demande d'entrevue avait pourtant été adressée 15 jours auparavant. Pire, nous avons dû remettre des milliers de cartes pétition à l'une de ses collaboratrices sur le trottoir à 150 mètres de Matignon.

Contre le projet de décret du gouvernement sur les modes d'accueil collectif qui :

- ▶ **autorisera un établissement de 60 places à accueillir certains jours jusqu'à 72 enfants**
- ▶ **abaissera la proportion des professionnels les plus qualifiés auprès des enfants de 50 à 40%**
- ▶ **inclura les directrices adjointes dans l'effectif auprès des enfants pour un quart de leur temps de travail**
- ▶ **officialisera les nouveaux "jardins d'éveil" pouvant accueillir des enfants de 2 à 3 ans avec un adulte s'occupant de 12 enfants voire plus, alors que ce taux est d'un adulte pour 8 enfants du même âge en crèche.**

Plus d'enfants confiés à des équipes moins qualifiées, c'est moins de disponibilité et d'attention, plus d'insécurité matérielle et affective pour chaque enfant, plus de stress pour les professionnels !

Cela annonce une dégradation de la qualité d'accueil des jeunes enfants et des conditions de travail des professionnels. Ces mesures du décret rejoignent d'autres régressions en cours, comme la réduction de 60 à 30 heures du temps de formation initiale des assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants à leur domicile. Ou comme la suppression de milliers de postes d'enseignants et la fermeture de classes de tout petits en école maternelle. A cela s'ajoute la transposition de la directive européenne "service" (ex-bolkenstein) dans le droit français qui vise à inclure le secteur de l'accueil des jeunes enfants dans le champ concurrentiel et ouvrirait la porte à la déréglementation totale de l'accueil collectif et à la suppression des subventions publiques aux établissements.

Ainsi le gouvernement engage la grande braderie des modes d'accueil, augurant d'un bond de 40 ans en arrière vers des modes "discount" de garde "low-cost".

**POUR STOPPER LE DECRET SUR L'ACCUEIL COLLECTIF
l'UNSA organise un rassemblement
à partir de 11 heures, devant la crèche magne
2, rue des Teinturiers**

PARENTS, PROFESSIONNELS, CITOYENS, VENEZ NOMBREUX